

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 75 (1966)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Des bureaux de renseignements et d'orientation pour les professions paramédicales  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682731>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pour une meilleure information du public:

# Des bureaux de renseignements et d'orientation pour les professions paramédicales

Le recrutement du personnel hospitalier est l'un des problèmes actuels les plus difficiles à résoudre. Aussi préoccupe-t-il en premier chef tous les milieux intéressés à la question.

Déjà, des écoles préparatoires destinées aux précandidates aux professions paramédicales se sont ouvertes à Berne (voir Revue La Croix-Rouge suisse du 15 avril 1965), à Genève, à Sion. Dans cette dernière ville, le succès du premier cours d'un an, officiel et gratuit, ouvert aux jeunes filles ayant terminé leur scolarité obligatoire est tel que sa durée sera vraisemblablement portée à deux ans dès le printemps prochain et que sa capacité numérique sera doublée.

Car l'une des raisons de l'inquiétante pénurie de personnel soignant et médical auxiliaire en général est certainement la difficulté de faire « attendre » pendant près de trois ans les jeunes filles s'intéressant à l'une ou l'autre de ces « professions en blanc » dont l'étude malheureusement ne peut être entreprise avant l'âge de 19 ans.

Que faire pendant ce délai de trois ans? Poursuivre la scolarité jusqu'au baccalauréat, le diplôme ou la maturité commerciale? Suivre des cours: ménagers, de langues, de secrétariat? Se rendre dans un autre canton ou à l'étranger pour y apprendre une, voire deux autres langues?

Tant de jeunes filles se posent la question sans pouvoir la résoudre. Et trop souvent encore, les parents consultés, influencés par des tabous surannés disent « non » à leur fille de 16 ans qui souhaiterait devenir plus tard infirmière ou aide-soignante. Pourquoi? Parce que trop souvent encore, les parents ne connaissent de l'infirmière ou de l'aide-soignante modernes ni le statut professionnel ni les conditions de travail ni les avantages et les satisfactions ni non plus le rôle exact.

Voici 15 ans que la Croix-Rouge suisse, en particulier, lutte contre la survie de ces tabous, lutte pour éléver le niveau des professions médicales auxiliaires, lutte pour intensifier la relève de forces jeunes.

Ces efforts, s'ils n'ont pas encore porté tous les fruits souhaitables et escomptés n'ont toutefois pas été vains et se soldent aujourd'hui par des résultats tangibles, puisque chaque année la Croix-Rouge suisse délivre un nombre plus élevé de diplômes d'infirmières en soins généraux et d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux.

Mais tout n'est pas fait par là.

Aussi deux sections de la Croix-Rouge suisse — deux sections romandes, nous sommes heureux et fiers de le dire —, celles de Lausanne et de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz, ont-elles pris ces derniers mois l'heureuse initiative d'ouvrir, des « Bureaux d'information pour les professions paramédicales », à l'intention des jeunes filles, des parents et de tout autre personne s'intéressant aux professions médicales auxiliaires.

A Lausanne, ce bureau créé d'entente avec le Service de la Santé publique, fonctionne depuis le mois de septembre 1965; il est dirigé par Mlle G. Augsburger, l'ancienne directrice de l'Ecole d'infirmières romande de la Croix-Rouge suisse « La Source », que sa longue expérience pédagogique rend particulièrement apte à conseiller et à diriger jeunes et moins jeunes.

Nous sommes allés la trouver un jeudi après-midi — le bureau ne fonctionne pour le moment qu'une demi-journée par semaine —, au siège du secrétariat permanent de la section lausannoise.

Si nous avions été « cliente » que nous aurait-elle répondu?

A la mère d'une jeune fille qui aura tantôt 16 ans, actuellement élève d'une école ménagère, qui souhaite beaucoup devenir infirmière mais ne sait comment utiliser intelligemment le « pont » des trois ans:

— Passer une année dans un home d'enfants, en Suisse, dans une station pas trop éloignée du domicile familial, puis à 17 ans partir en Suisse allemande — pour une année aussi — où elle apprendra la langue. A cette époque,

la jeune fille qui aura alors 18 ans pourra suivre le cours de raccordement pour précandidates aux professions paramédicales dont l'ouverture prochaine est projetée à Lausanne également.

A Monsieur C. qui doute que sa fille de 20 ans ait les capacités nécessaires pour suivre une école d'infirmières:

— Proposer un cours d'aide-médicale ou une école d'infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie dont les programmes, du moins pour le moment sont moins poussés que ceux des écoles d'infirmières en soins généraux.

A Mlle M., secrétaire, qui ne désire plus travailler comme telle:

— Conseiller une formation d'ergothérapeute, de physiothérapeute ou de laborantine et donner des renseignements précis sur chacune de ces trois professions.

A une demoiselle de 38 ans qui de tout temps aurait voulu devenir infirmière mais n'a pu entreprendre d'études pour avoir dû s'occuper de ses parents:

— Suggérer une école d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux — pas de limite d'âge supérieure! — Une profession au service des malades dont l'exercice lui donnera autant de satisfaction que celui de la profession d'infirmière, mais à laquelle elle pourra se préparer en 18 mois au lieu de 36.

A Mlle B.C. qui hésite à suivre le Gymnase et demande des renseignements sur différentes professions paramédicales:

— Encourager vivement la poursuite des études, ce qui lui ouvrira plus tard une porte à toutes les professions médicales auxiliaires auxquelles elle s'intéresse.

A Mme V. enfin qui, retoucheuse de métier, est libre tous les après-midi et voudrait soigner des malades:

— Proposer de suivre un cours d'auxiliaire-hospitalière de la Croix-Rouge.

Ce ne sont là que quelques exemples piqués parmi bien d'autre



Couverture de la plaquette publiée par le Service de la Santé publique du Canton de Vaud à l'intention des jeunes filles qui aimeraient embrasser une profession paramédicale, soit une profession passionnante, faisant appel à la fois à leur cœur et à leur intelligence: infirmière en soins généraux, en psychiatrie, en hygiène maternelle et en pédiatrie, aide-hospitalière, aide-soignante pour établissements médico-sociaux, sage-femme, physiothérapeute, ergothérapeute, laborantine médicale, assistante technique en radiologie.

tres. Le nombre des « Consultations » données par le bureau lausannois de renseignements au cours des premières semaines de son activité, prouve indiscutablement la nécessité de créer de telles centrales d'informations.

Car nous touchons ici un autre point crucial dans le problème qui nous occupe: le manque d'information générale du public. L'on dispose certes de prospectus, de brochures, de dépliants, de documentation de toute sorte en abondance mais encore faut-il qu'ils soient distribués à bon escient et parviennent aux intéressés directs!

Deuxième en date, la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz ouvre elle aussi son « Bureau d'information et d'orientation pour les professions paramédicales ».

Il s'agira en fait de la transformation de l'ancien « Bureau de placement d'infirmières » de la Croix-Rouge neuchâteloise dont la création date de 1902 mais dont l'activité allait se réduisant d'année en année faute d'infirmières à placer!

La destination nouvelle de ce Bureau a été décidée d'entente avec les Autorités cantonales et communales qui lui accordent leur plein appui. Dépendant des sections Croix-Rouge du canton de Neuchâtel et, particulièrement, de la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz, il exercera son activité dans tout le canton dès le printemps 1966 et se propose une mission qui aura trois aspects distincts:

Sur le plan de la propagande, tout d'abord, il entend faciliter et soutenir l'information faite par les services officiels d'orientation professionnelle en faveur des professions paramédicales qui recevront de la documentation sur le sujet. Son action devra toucher le plus grand nombre possible d'écoles et de milieux, soit en particulier les classes de fin de scolarité obligatoire, les écoles supérieures, de commerce et autres.

Quant à son programme d'activité proprement dite, celui-ci est prévu au bénéfice des jeunes Neuchâteloises tout d'abord, en faveur de

jeunes filles d'autres cantons ensuite.

Et cet aspect est particulièrement intéressant et nouveau. Il mérite qu'on s'y arrête.

Le Bureau élaborera des programmes pratiques à l'intention des jeunes Neuchâteloises libérées des écoles: pour celles qui désirent et peuvent parfaire leur éducation dans des écoles payantes (écoles ménagères, écoles de langues, écoles de secrétariat et de commerce), d'une part, pour celles qui doivent gagner leur vie sans délai, de l'autre, en assurant leur placement dans des familles ou des établissements hospitaliers du canton ou de Suisse allemande et en leur procurant la possibilité de suivre des cours de langues et d'instruction générale, tout en gagnant un petit salaire en espèces en plus de leur entretien.

Aux jeunes filles d'autres cantons — de Suisse alémanique en particulier ou du Tessin —, le Bureau s'efforcera de trouver de bons placements dans des écoles, des familles, des établissements du canton

de Neuchâtel. Il organisera à leur intention des cours de langue française, de soins au foyer, de Samaritains, de secrétariat, etc.

Et tout au long de leur séjour, les jeunes filles seront surveillées, aidées, guidées et conseillées.

Toutefois, le Bureau d'information et de placement neuchâtelois ne pourra exercer l'activité complète qu'il se propose de déployer que lorsque d'autres sections de la Croix-Rouge suisse auront de leur côté créé une organisation analogue, l'ensemble de ces bureaux s'assurant la réciprocité de leurs services.

Le programme de travail mis au point à Neuchâtel et qui, espérons-le fera bientôt école dans tout le pays, s'adresse aux jeunes filles de tout milieu, quelle que soit leur formation scolaire. L'éventail des professions paramédicales est en effet assez étendu pour que chacune y

trouve un débouché lui convenant parfaitement.

La Croix-Rouge suisse qui sera bientôt centenaire se doit néanmoins de demeurer toujours jeune et actuelle. Dans le domaine de la formation de personnel médical auxiliaire, elle s'adresse aux jeunes filles d'aujourd'hui, à celles de demain. Elle doit par conséquent comprendre la mentalité actuelle de notre jeunesse. La jeune fille de 1966, la jeune fille « *dans le vent* » appréciera peut-être la musique des Beatles, montera les pistes neigeuses en empruntant les moyens de remonte-pentes mécaniques, ira quelquefois dans un Bar à café. Elle n'en aura pas moins le sens du dévouement, de la douceur, de la tenue.

Et les Neuchâtelois de conclure: « *Nous sommes là, nous Croix-Rouge suisse, pour nous adapter au monde actuel et ceci aussi dans le domaine*

*préprofessionnel, en mettant sur pied une organisation gaie, vivante et jeune. »*

*Mme Henry DuPasquier, vice-présidente de la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz, a présenté le « Bureau d'information et d'orientation pour les professions paramédicales » neuchâtelois à la Conférence nationale d'automne des Présidents de section de la Croix-Rouge suisse, réunie à Berne le 14 novembre 1965. Les sections de la Croix-Rouge suisse que la proposition de réciprocité entre les bureaux qui pourraient se créer dans diverses régions du pays intéressé peuvent prendre contact avec le bureau neuchâtelois en s'adressant soit: au Secrétariat de la section CRS, 2, avenue du 1er-Mars, Neuchâtel, téléphone (038) 5 42 10, soit 20, rue Edmond de Reynier, Neuchâtel, téléphone (038) 5 14 35.*

## Des infirmières bien formées pour soigner nos malades

La 25e Conférence des Ecoles en soins généraux s'est déroulée à Lausanne les 6 et 7 décembre, dans le nouvel immeuble de l'Ecole d'infirmières et d'infirmiers de l'Hôpital cantonal. Plus de 110 directrices d'écoles, moniteurs et monitrices, médecins et administrateurs d'hôpitaux ont participé à cette importante réunion qui fut présidée par Mlle Käthi Eri, directrice de l'Ecole d'infirmières du Lindenholz à Berne, et par Mlle R. de Roulet, infirmière-chef générale de l'Hôpital cantonal de Genève et qui, pour la première fois, s'est tenue pendant deux jours consécutifs. C'est que les thèmes prévus au programme avaient un intérêt tout particulier. Il s'est agi notamment de discuter le projet des nouvelles directives concernant la formation des infirmières en soins généraux à l'étude depuis un certain temps déjà. Ces dernières années, la médecine moderne a en effet subi un tel essor sur le plan du diagnostic, de la thérapie et de la médication, que les exigences posées au personnel soignant et aux écoles se sont accrues parallèlement, rendant né-

cessaire une révision des directives qui fixent les conditions d'admission des candidates, leur formation et le rôle des hôpitaux-écoles et dont la dernière version date de 1955.

Les directeurs et directrices d'écoles ont approuvé par ailleurs l'amélioration préconisée du contrôle de la santé des élèves, notamment en ce qui concerne les vaccinations préventives et les mesures propres à leur éviter des déformations de la colonne vertébrale et des pieds.

L'assemblée a également examiné et approuvé la matière du programme d'enseignement prévu par les nouvelles directives. L'on a souligné à ce propos que durant leurs stages pratiques dans les services de l'hôpital-école et des stations extérieures, les élèves doivent être en première ligne considérées comme telles et non comme de la main-d'œuvre peu coûteuse.

Une attention toute spéciale a été consacrée à la question actuellement très controversée que pose la limite d'âge inférieure d'entrée dans les écoles d'infirmières, ainsi qu'au ni-

veau d'instruction des candidates. Compte tenu des grandes responsabilités qui incombent aujourd'hui non seulement aux infirmières diplômées mais aux élèves aussi, et compte tenu également de la résistance psychique qui leur est nécessaire pour affronter la souffrance, la mort et les difficultés personnelles des patients, la Conférence a recommandé à l'unanimité à la Croix-Rouge suisse de maintenir la réglementation actuellement en vigueur. Celle-ci fixe à 19 ans l'âge d'entrée des candidates dans les écoles d'infirmières, tout en laissant à ces dernières la possibilité d'accepter des candidates plus jeunes lorsqu'elles paraissent réellement qualifiées et témoignent d'une maturité suffisante. A ce propos, une enquête faite en Suisse par la Croix-Rouge suisse, en août et septembre 1965 auprès de plus de 460 élèves infirmières, a montré que le 82 % des élèves estime qu'il faut maintenir l'âge d'admission à 19 ans; le 14 % préconise l'abaissement à 18 ans; le 4 % n'a pas d'opinion. Le 99 % considère que le temps d'attente est un enrichissement utile